

Dès la réception du Bon de Commande du Maître d'œuvre,
nous intervenons sous huit jours afin de prévoir le planning prévisionnel des travaux. Cela permet aux communes de prévoir des arrêtés municipaux, aux services techniques des entreprises de prendre les dispositions, afin de sécuriser les chantiers.

Nous organisons un planning soumis au responsable
du Service Technique de votre Ville ou de votre entreprise, afin d'optimiser au mieux les travaux les plus urgents.

Nous estimons précisément le temps de réalisation,
les détails des travaux sont décrits dans nos devis.
Le calendrier établi est remis à jour selon les conditions météorologique, en informant le responsable des modifications éventuelles des chantiers.

Pour tous les travaux d'urgence pris en charge par JHS,
un numéro de téléphone vous est spécialement délivré pour contacter le Conducteur de Travaux ainsi que le Gérant de notre société.
Ces numéros sont joignables 24 h /24 ; 7 jours sur 7
durant la durée des travaux établis suivant le planning.

**JHS SIGNALISATION
PARTENAIRE DE TOUTES LES SECURITES**